



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE LA JEUNESSE,
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Nice, le 11 février 2011

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux de l'Éducation
nationale

à

Inspection Académique
bd Slama – BP 3001
06201 NICE CEDEX 3

tel : 04 93 72 63 00

fax : 04 93 72 64 17

Mél : ia06@ac-nice.fr

web : www.ac-nice.fr/ia06

**Division du personnel
enseignant 1er degré**

affaire suivie par :
Christian PELLE

Tel: 04 93 72 63 57

Fax: 04 93 72 63 22

Mél : christian.pelle@ac-nice.fr

Monsieur le directeur de l'IUFM
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs chargés
de circonscription du premier degré
Mesdames et Messieurs les Principaux de Collèges avec
SEGPA annexées et ULIS
Mesdames et Messieurs les Professeurs des Ecoles
et Instituteurs

Objet *Recueil de candidatures* des enseignants *titulaires* du premier degré aux stages de préparation du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) – *année scolaire 2011-2012*

Réf. : décret N° 2004-13 du 5.01.2004, arrêtés du 5.01.2004 relatif aux options du CAPA-SH, à l'organisation de l'examen du CAPA-SH et à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée. BO spécial N°4 du 26 février 2004 et BO N°9 du 26 février 2004

Le recueil de candidatures aux stages indiqués en objet fait partie du processus entrant dans le cadre de la préparation du schéma prévisionnel des formations spécialisées de base. Il fait partie d'un ensemble d'éléments (mesures de carte scolaire, résultats du mouvement, par exemple) conduisant à la désignation des stagiaires.

La formation spécialisée de base s'effectue sur deux années scolaires.

La présente circulaire précise les modalités selon lesquelles vont s'effectuer pour l'année scolaire 2011-2012 le recueil des candidatures et dès le troisième trimestre de l'année scolaire de la présente année scolaire l'admission au stage de formation spécialisée des personnels titulaires du premier degré désireux de préparer le CAPA-SH session 2012. Elle précise également les lieux potentiels d'implantation des stages de formation selon les options.

Modalités pour les formations spécialisées

La formation spécialisée préparant au CAPA-SH est organisée sur une année scolaire. Un minimum de 8 stagiaires est nécessaire pour l'ouverture d'une option.

Les caractéristiques et principes de la formation préparant au CAPA-SH

La formation spécialisée préparant au CAPA-SH, définie par l'arrêté et la circulaire d'accompagnement s'y référant, est caractérisée par les points suivants :

- Les stagiaires retenus pour un départ en formation doivent formuler des vœux dès la 1^{ère} phase du mouvement sur des postes correspondants à l'option demandée qui sera présentée à l'examen. Si aucun de leurs vœux ne peut être satisfait, un poste leur sera proposé à l'issue du mouvement définitif. En cas de refus, le départ en stage est annulé.
- la formation dispensée par l'IUFM de l'université de Nice comporte 400 heures de regroupements organisés en modules (**160h pour le tronc commun de la formation généralement effectué dans le département d'origine et 240h de formation**

spécifique à l'option soit dans son département ou dans le département limitrophe de l'Académie.)

- Pour les formations proposées dans l'Académie de Nice ,4 semaines de cette formation se dérouleront au cours du troisième trimestre de l'année scolaire en cours Pendant l'année d'exercice sur le poste spécialisé servant de support au stage les enseignants en formation dans l'Académie, auront de neuf à dix semaines de regroupements
En dehors des temps de regroupement, les stagiaires bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi diversifiés de la part des formateurs et des équipes de circonscription.

Il est à signaler que le calendrier de la répartition des 400 heures de formation peut différer pour les centres hors académie. ***Pour les formations proposées hors académie , les 400 heures de formation sont accomplies dans le centre qui les dispense.***

Les calendriers des formations seront communiqués ultérieurement aux candidats définitivement retenus.

Le calendrier prévisionnel des étapes permettant la désignation des stagiaires est le suivant :

Période de recueil de candidatures : **Jusqu'au 11 mars 2011**

Période de consultations réglementaires : **avant le 11 mars 2011**

Période de début du stage année scolaire en cours : **Fin mai début juin 2011**

Modalités pour l'examen (CAPA-SH)

Cf arrêté du 05.01.04

Deux épreuves consécutives, chacune étant notée sur 20.

- 1) Une épreuve professionnelle comportant la conduite de deux séquences d'activités professionnelles de 45 minutes chacune, suivies d'un entretien avec un jury.
- 2) Une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel d'une durée de 30 minutes (une étude de situation témoignant d'un processus de réflexion sur une question professionnelle en rapport avec l'option choisie, articulant savoirs et expérience).

L'inscription et l'admission à la formation ne valent pas inscription à l'examen. Il conviendra de remplir le dossier d'inscription auprès de la division du personnel enseignant – bureau de la formation des examens professionnels, à l'occasion de l'ouverture de la session d'examen au mois de septembre 2011.

Les différentes options

A : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants

B : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants

C : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant

D : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ;

E : Enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique ;

F : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté ;

G : Enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducatives.

Les lieux d'implantation des formations

Selon les options, la formation est dispensée dans un cadre académique, inter académique ou national.

option	A	B	C	D	E	F	G
Lieu de stage							
NICE				X		X	
DRAGUIGNAN					X		
AIX							X
LYON	X		X				X
SURESNES	X	X	X				

La liste et l'affectation des candidats retenus seront communiquées par l'administration centrale à la suite de la consultation de la CAPN

Modalités d'exercice pour les candidats retenus pour la formation

- o Les stagiaires retenus pour un départ en formation doivent formuler des vœux dès la 1^{ère} phase du mouvement sur des postes correspondants à l'option demandée qui sera présentée à l'examen. Si aucun de leurs vœux ne peut être satisfait, un poste leur sera proposé à l'issue du mouvement définitif. En cas de refus, le départ en stage est annulé
- o Les enseignants en formation sont installés à titre provisoire, dès la rentrée sur un poste vacant qui correspond à l'option pour laquelle ils ont été retenus et qu'ils présenteront à l'examen. Durant les regroupements de l'année d'exercice sur le poste de l'option choisie, les personnels sont remplacés sauf pour l'option E et G.

Conditions et modalités d'inscription

- o Appartenir au corps des instituteurs ou professeurs des écoles titulaires.
- o Peuvent également candidater les personnels déjà titulaires du CAPA-SH souhaitant préparer une reconversion dans une autre option (unité de formation 1 de l'option concernée) – modalités d'examen différentes (cf. BO cité en référence)

Les candidats peuvent postuler pour plusieurs options

Ce dossier comporte un avis faisant apparaître de manière explicite et détaillée :

- o Les motivations du candidat ;
- o Ses aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail ;
- o Ses capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite ;
- o Ses capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes.

A l'occasion de cette circulaire sont rappelées les obligations auxquelles s'engagent les stagiaires :

- suivre l'intégralité des regroupements de formation ;
- se présenter à l'examen ;
- exercer sur un poste correspondant à l'option préparée ;
- exercer des fonctions relevant de l'ASH pendant trois années (y compris l'année de formation) ;

Réunion d'information

Cette réunion a pour objet :

- d'éclairer le choix des candidats dans la mesure du possible en leur apportant des précisions sur les caractéristiques des emplois de l'ASH ainsi que la situation départementale des emplois vacants ou susceptibles de l'être ;

- de les informer sur les engagements qu'ils prennent en s'inscrivant à la formation préparant au CAPA-SH : accepter leur installation sur un poste spécialisé durant le temps de la formation correspondant à l'option choisie et exercer pendant trois ans dans l'ASH sur un poste correspondant à l'option choisie ;

- de les informer des conditions prévisionnelles dans lesquelles pourraient être organisées les formations ;

- de leur communiquer tout renseignement relatif aux modalités d'organisation de l'examen au CAPA-SH (inscription à l'examen en début d'année scolaire - septembre-octobre) et au déroulement des épreuves ;
- d'insister sur la dimension nouvelle que requiert la préparation au CAPA-SH qui s'inscrit dans une démarche de projet professionnel nécessitant une part d'initiatives personnelles ;
- de porter à leur connaissance les règles du mouvement

Elle sera conduite par Mme ROSSARD, Conseillère pédagogique ASH, au siège de l'Inspection Académique à Nice, le **mercredi 16 février 2011 salle 104, 1^{er} étage, à 9h 00**

Calendrier de recueil et de traitement des candidatures

Transmission des candidatures à L'Inspection Académique des Alpes Maritimes sous couvert des IEN de circonscription.

Les candidats participent à un entretien avec l'inspecteur de la circonscription qui émet un avis circonstancié sur leur candidature.

Les candidats aux stages de préparation au CAPA-SH peuvent demander leur inscription pour plusieurs options.

Le dossier de candidature, revêtu de l'avis de l'IEN de circonscription, devra être adressé à

**Inspection Académique - DIPE 2
BP 3001 06201 NICE CEDEX 3**

pour le **11 mars 2011** délai de rigueur

Les listes principales et complémentaires des candidats retenus pour un éventuel départ en stage seront établies après consultation des instances paritaires.



P. JOURDAN



**STAGE DE PREPARATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES SPECIALISEES, LES
ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN
SITUATION DE HANDICAP
ANNEE SCOLAIRE 2011-2012**

Mettre un numéro de priorité (si vous êtes candidat à plusieurs options) et cocher le site de formation souhaité

- ☐ **A** : ☐ **LYON** ☐ **SURESNES** Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants
- ☐ **B** : **SURESNES** Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants
- ☐ **C** : ☐ **LYON** ☐ **SURESNES** Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant
- ☐ **D** : **NICE** - Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives
- ☐ **E** : **DRAGUIGNAN** - Enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique
- ☐ **F** : **NICE** - Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté
- ☐ **G** : **AIX ou LYON** - Enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative

NOM et Prénom :

NOM de Jeune Fille :

Adresse à laquelle doit être envoyée la convocation :

.....

.....

Téléphone : Mail

OBLIGATIONS DU CANDIDAT

Je m'engage

- à exercer, pendant la formation, sur un poste correspondant à l'option préparée, qui me sera attribué
- à suivre l'intégralité des regroupements de formation
- à me présenter à l'examen
- à exercer des fonctions relevant de l'option pendant aux moins trois ans (y compris l'année de formation)

SIGNATURE DU CANDIDAT

Rappel NOM et PRENOM :	Situation particulière (éventuellement)
Candidat pour l'option	Je suis déjà titulaire d'un capsais ou capa-sh : option :.....
NOM de l'INSPECTEUR	Je suis inscrit (en candidat libre) aux épreuves du CAPA-SH 2011 Oui..... Non.....
Date de l'entretien :	J'ai déjà bénéficié d'une année de formation pour préparer le capsais ou capa-sh : année.....option.....
AVIS DE L'INSPECTEUR CONCERNANT :	
MOTIVATIONS DU CANDIDAT	
APTITUDE A S'INSERER DANS UNE EQUIPE DE TRAVAIL:	
CAPACITE D'ADAPTATION AUX FONCTION SOLLICITEES	
CAPACITE A SUIVRE UNE FORMATION SPECIALISEE DANS LES CONDITIONS PREVUES PAR LES TEXTES	
AVIS GLOBAL SUR LA CANDIDATURE	
FAVORABLE	
DEFAVORABLE	
Date et signature	

DECISION de l'INSPECTEUR d'ACADEMIE

Retenu sur liste principale

Retenu sur liste complémentaire

Non retenu